

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Domaine public routier : on libère les trottoirs



Photo: SNN
Le ministre de l'Intérieur Lambert-Noël Matha sur le terrain.

I.I
Libreville/Gabon

C'EST avec une détermination affichée que le gouvernement entend cette fois-ci restaurer le domaine public routier anarchiquement occupé. C'est dans cette visée que s'est effectuée la descente

sur le terrain, samedi, du ministre d'État en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, en compagnie de ses collègues Olivier Abel Nang Ekomyie (Habitat) et Toussaint Kouma Emane (Travaux publics), dans le Grand Libreville. Sni-Owendo, IAI, Nzeng-Ayong, Charbonnages...

L'École nationale de la magistrature relance sa collaboration avec l'ERSUMA

S.A.M.
Libreville/Gabon

PIERRE Ndong Abo-ghe, directeur général de l'École nationale de la magistrature (ENM), au terme de sa récente participation aux travaux du conseil d'administration de l'École régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA) à Dakar (Sénégal), a indiqué qu'une relance de la collaboration avec cette institution était nécessaire. En effet, les travaux du dit Conseil présidés par le Secrétaire permanent de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et président de l'ERSUMA, Pr Emmanuel Sibidi Daran-

koun, ont permis de relever certains manquements. Les États membres, dont le Gabon, ne reverseraient pas leurs cotisations. Ce qui cause des retards dans l'exécution des programmes et ne facilite pas la bonne marche de l'ERSUMA. De plus, des écoles ont tardé à signer des conventions avec l'École régionale. Le Gabon a reçu la sienne en 2020 et il ne l'avait pas encore signée. Ce qui l'a privé des programmes de formation et autres avantages, a déploré Pierre Ndong Abo-ghe. Pour rappel, l'ERSUMA administre toutes les Écoles nationales de magistrature au niveau de l'OHADA dont le Gabon est membre.



Photo: S.A.M.
Les magistrats de l'espace OHADA au sortir du conseil d'administration.

Les engins du Génie militaire, assistés des Forces de police nationale et des techniciens de l'ANUTTC ont fait le grand ménage. Aux échangeurs de Nzeng-Ayong et des Charbonnages par exemple, les emprises du domaine public routier ont

été libérées. Les habitations exposées aux éboulements et autres risques naturels en ces lieux ont juste quelques jours pour partir. Situation encore critique aux carrefours Sni et IAI où les canaux d'évacuation des eaux sont sous l'emprise des

détritus, des constructions anarchiques et autres commerces. Toutes choses qui sont à l'origine des inondations à la moindre averse. Dans la délégation gouvernementale, l'on relève qu'"après le déguerpissement imminent de ces po-

pulations et commerces, des travaux y seront entrepris à l'effet de lutter efficacement contre les inondations à ces lieux". L'on apprend également que cette opération se veut pérenne. Et pas que dans le seul Grand Libreville.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES (National)

Date de lancement : **lundi 19 décembre 2022**

1. OBJET

Le Ministère de l'Éducation Nationale, chargé de la Formation Civile lance un appel d'offres pour la Réhabilitation de l'internat du Lycée Jean-Baptiste MOUANDA.

Appel d'offres : N° 007/MENFC/REHABILITATION/2022

Nom du projet : Réhabilitation de l'internat du Lycée Jean-Baptiste MOUANDA.

Source de financement : Etat gabonais.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est un lot unique.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse

ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA par lots ou de cent mille (100 000) FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Direction Centrale des Affaires Financières (2ème étage)

Avenue du Général PARENT
9 étages
BP : 006

Tél : 074 76 64 57 – 077 35 12 66
E-mail : senanega@yahoo.fr
nzengui_harding@yahoo.fr

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le mercredi 18 janvier 2023 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le mercredi 18 janvier 2023 à 11 heures.**

Ministère de l'Éducation Nationale
chargé de la Formation Civile



Camélia NTOUTOUME-LECLERCQ

Le Directeur Général des Marchés
Publics



Eugène Pénafort MINTSA DYAME